CERTIFICAT D'APTITUDE
PAR APPRENTISSAGE

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE D'INTERVENTION SOCIALE (CAFDES)

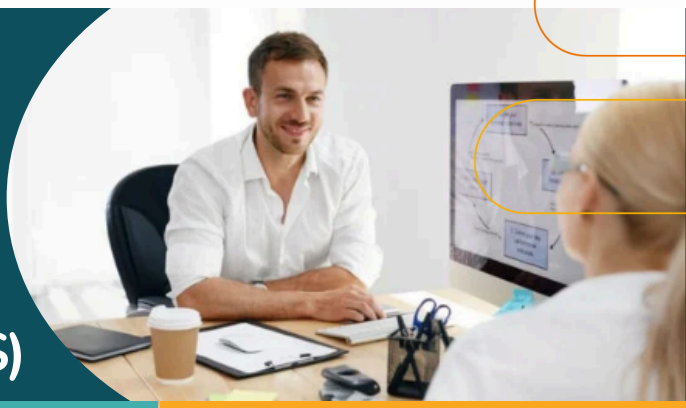

Diplôme préparé :

Le Certificat d'Aptitude Aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'Intervention Sociale est un certificat de niveau 7.

Durée de la formation :

25 mois.
(Allègement possible selon référentiel)

Pré-requis :

Avoir un diplôme de niveau 6 ou de niveau 5 dans le social, ou être en poste de directeur d'établissement ou de service dans le social.
Disposer d'un employeur.

LA FORMATION

Contenu :

- La formation se répartit en 4 domaines de formation :

> **DF1** : Participer à l'élaboration de projets stratégiques en lien avec la mise en oeuvre des politiques publiques.
> **DF2** : Définir et piloter le projet d'établissement ou de service.
> **DF3** : Manager et gérer les ressources humaines de l'établissement ou du service.
> **DF4** : Gérer les volets économique, financier et logistique de l'établissement ou du service.

Modalités pédagogiques :

Intégration dans une classe commune. En présentiel avec outils de formation à distance (plateforme adaptée).

Validations et certifications :

Pour obtenir le Certificat d'Aptitude Aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'Intervention Sociale, chaque bloc de compétences doit être validé séparément par une note d'au moins 10/20.

LE MÉTIER

Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale oriente, élabore et conduit l'action d'un ou plusieurs établissements ou services du champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire.
Il participe à l'élaboration de projets stratégiques territoriaux, apporte une expertise fondée sur la connaissance de son champ d'intervention et guidée par une exigence éthique et déontologique de l'intervention sociale. Il pilote le projet d'établissement ou de service et met en œuvre une démarche d'évaluation. Il est garant de l'exercice des droits et des libertés des personnes accueillies ou accompagnées et crée les conditions de la participation des personnes à la vie de l'établissement ou du service et de leur autodétermination.
Il assure le management, conçoit et met en œuvre une organisation du travail. Il pilote la gestion des ressources humaines. Dans ce cadre, il conduit les politiques de formation, de qualification et de recrutement.
Il est responsable de la gestion économique, financière et logistique de l'établissement ou du service.

OBJECTIFS

Les participants seront capables de :

- Acquérir et/ou conforter les savoirs nécessaires au développement des compétences dans l'exercice du métier de directeur.
- Être capable de construire sa pratique professionnelle de directeur en tenant compte des savoirs déjà acquis et des nouveaux apports de la formation, qu'ils soient théoriques, pratiques, déontologiques ou éthiques.
- Obtenir la reconnaissance professionnelle par la certification CAFDES.
- Développer ses capacités personnelles et professionnelles.

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS

Les postes occupés peuvent être : Directeur d'établissement, Directeur de Pole, Directeur médico-social.... Ces métiers peuvent être exercés dans des établissements du champ de l'action sociale, médico-social et sanitaire dans le secteur privé non lucratif, secteur privé lucratif et secteur public.

LE **CFA PSS NORMANDIE** (Centre de Formation des Apprentis des Professions Sanitaires et Sociales) est en charge de la promotion de l'apprentissage. Dit CFA « Hors les Murs » il s'appuie sur les instituts de formation partenaires pour dispenser la formation pédagogique. Garant des aspects législatifs, règlementaires et du parcours de formation de l'apprenti, il coordonne le terrain employeur et l'institut de formation. Le CFA PSS est votre interlocuteur principal pour la mise en œuvre des contrats d'apprentissage.

L'APPRENTISSAGE

PUBLIC VISÉ

Jeunes de moins de 30 ans / sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH.

OBJECTIF

Acquérir une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle reconnue, sanctionnée par un diplôme ou un titre.

DÉFINITION

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti et un employeur (Art.L.6211-2 CT). Possibilité de signer le contrat 3 mois avant ou après la date d'entrée en formation.

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

En % minimum du SMIC ou SMC et selon l'âge et l'année d'exécution du contrat*:

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27 %	43 %	53 %	100 %
2ème année	39 %	51 %	61 %	100 %
3ème année	55 %	67 %	78 %	100 %

(*À minima, à titre indicatif uniquement)

MODALITÉS D'ACCÈS

3 étapes à suivre

01 - INSCRIPTION AU CFA PSS

Dossier de candidature pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage en s'inscrivant en ligne via notre site internet : www.cfapss-normandie.com (tout au long de l'année)

02 - INSCRIPTION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION PARTENAIRES

Pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage. (dates, délais et conditions chez nos partenaires : voir sur notre site internet).
Selon la formation, nous contacter.

03 - AVOIR SATISFAIT AUX SÉLECTIONS D'ADMISSIONS DU DIPLÔME D'ÉTAT

(VOIR PRÉ-REQUIS AU RECTO)

TARIF DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal (article L6211-1 du C. du Travail).

LIEUX DE FORMATION

Possibilité de plusieurs lieux sur le territoire Normand. Voir sur notre site internet.

ACCÈS AU CFA PSS

Condition d'accès au CFA P.S.S : ascenseur et places de parkings réservées. Accessible aux personnes avec un handicap.

CONTACT

CFAPSS
CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS PROFESSIONS SANITAIRES & SOCIALES NORMANDIE

Parc Athéna-Immeuble PASEO
12 Rue Ferdinand Buisson
14280 SAINT CONTEST
Tél : 02 31 53 98 38

127 Boulevard de l'Europe
76100 ROUEN

www.cfapss-normandie.com

Conception & réalisation : CFA PSS/ Avril 2025 - Version 1 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE